

## MER DE BEHRING.

350. Au sud-est de la mer de Behring se trouvent les îles Pribyloff, reconnues comme un lieu choisi par les phoques pour leur reproduction. En vertu de la cession de l'Alaska et les îles y attenantes, les États-Unis exercent une autorité suprême et réclament, par conséquent, un droit suprême sur tous les phoques qui visitent ces lieux, et depuis plusieurs années ils avaient loué à la Compagnie commerciale du Nord de l'Amérique, le droit de prendre et tuer le phoque jusqu'au nombre de 100,000 par année. Ils ont étendu leurs droits, d'année en année, au delà de ces îles, et en dernier lieu, leurs réclamations n'étaient ni plus ni moins que la mer de Behring était pour eux une *mare clausum*.

Le Canada, dès 1886, a commencé à s'opposer aux prétentions des États-Unis, et à partir de cette date, les disputes et saisies de parts et d'autres ont été très fréquentes et presque continuelles. La Grande-Bretagne a, pour le Canada comme faisant partie de l'Empire britannique, opposé de forts protêts contre ces saisies.

Des négociations, pour soumettre ces questions à un conseil d'arbitrage, ont été commencées en 1891. Le parlement impérial a, dans la même année, passé le bill des pêcheries du phoque par un arrêté du conseil, et en a autorisé la mise en vigueur pour une année complète, dans l'espérance que les arbitres choisis en arriveraient à une conclusion de faits, en mai 1892. Cette espérance n'étant pas réalisée, la Grande-Bretagne et les États-Unis, en vinrent à un arrangement ratifié par le Sénat des États-Unis, par lequel la destruction du phoque serait prohibée jusqu'à ce que le résultat des décisions des arbitres serait livré au public.

Le traité conclu par les arbitres, a été formellement ratifié par les hautes parties contractantes, le 7 mai 1892. La cour d'Arbitrage était composée de lord Hannen et sir John Thompson, ministre de la justice, Canada, pour la Grande-Bretagne, le juge Harlan et le sénateur John P. Morgan pour les États-Unis, le baron de Courcel pour la France, le comte Visconti-Venosta pour l'Italie, et W. G. Gram pour la Suède et la Norvège.

A une réunion de la cour, tenue à Paris le 22 mars 1893, le baron de Courcel en a été nommé président. L'honorable C. H. Tupper, ministre canadien de la marine et des pêcheries, a été nommé pour agir comme agent de l'Angleterre, et John W. Foster, ex-secrétaire d'État, a été nommé pour agir comme tel pour les États-Unis. Les conseils anglais étaient sir Richard Webster, ex-procureur général, et sir Charles Russell, procureur général de l'administration Gladstone, et M<sup>r</sup> Christopher Robinson, C.R., membre du barreau canadien. Les conseils pour les États-Unis, étaient James C. Carter, Frédéric R. Coudert, Henry W. Blodgett et Edward J. Phelps.